

MANIFESTE COMMUNAUTAIRE

En Outaouais, environ 200 organismes communautaires autonomes participent à l'amélioration de la société. Ils contribuent à réduire les inégalités individuelles et collectives, agissant sur les déterminants de la santé et sur les causes des problèmes sociaux pour aider à les prévenir. Ils favorisent le renforcement du pouvoir d'agir de chaque personne sur ses conditions de vie et son implication pour le mieux-être de la collectivité. Leur rôle majeur dans la société québécoise a d'ailleurs été reconnu en 2001, lors de l'adoption par le gouvernement péquiste de la Politique sur l'action communautaire. L'un des objectifs de cette politique est de « renforcer et accroître l'action des organismes d'action communautaire autonome ». Nous attendons encore les retombées réelles.

Pour ces organismes qui représentent souvent le dernier recours, on observe une augmentation des problématiques psychosociales et de la pauvreté sans apport de nouvelles ressources financières. Ces organismes touchent à un point de rupture. Ils constatent qu'il en est de même pour le réseau de la santé et des services sociaux qui restreint l'accès et réfère dans leur cours en désespoir de cause. Ils sont conscients que les travailleurs et travailleuses au sein du CISSS de l'Outaouais sont victimes aussi de ces compressions. On réduit au minimum les services et on renvoie la balle dans les organismes communautaires en espérant que quelqu'un d'autre prendra la relève.

Le quelqu'un d'autre, c'est nous, les organismes communautaires et nous n'en pouvons plus. La vérité c'est que depuis 2008 le financement des organismes stagne. C'est devenu un enjeu de survie, nous approchons de la limite du possible. En plus d'être sous-financé, les organismes communautaires de l'Outaouais ne reçoivent pas leur juste part du gouvernement du Québec puisque depuis 2005-2006 l'enveloppe régionale a moins progressé que celle de la majorité des autres régions du Québec.

Apparue en 2003 dans le cadre de la réforme du système québécois de santé et services sociaux, et confirmée en 2005, par la révision de la Loi sur les services de santé et services sociaux, la responsabilité populationnelle est inscrite dans cette loi ainsi que dans le Programme national de santé publique. Cette responsabilité implique l'obligation de maintenir et d'améliorer la santé et le bien-être de la population d'un territoire donné en :

- Rendant accessible un ensemble de services sociaux et de santé pertinents, coordonnés, qui répondent de manière optimale aux besoins exprimés et non exprimés de la population;
- Assurant l'accompagnement des personnes et le soutien requis;
- Agissant en amont, sur les déterminants de la santé.

Cet exercice requiert une collaboration entre les organisations publiques et communautaires des divers secteurs, les établissements privés de santé et les

partenaires socioéconomiques agissant sur le territoire local et régional. Ensemble ils devraient mettre à profit leurs leviers et leurs compétences au bénéfice de la population et assumer collectivement leur responsabilité. Les CISSS ont pour rôle de susciter, d'animer et de soutenir ces collaborations sur son territoire. La responsabilité populationnelle est un élément essentiel du système de santé et de services sociaux du Québec et n'est pas une mode passagère. Elle s'inscrit en continuité avec les réformes antérieures au Québec et ailleurs dans le monde et s'appuie sur les données probantes liées aux actions sur les déterminants de la santé.

Cette responsabilité a pour objectif de :

- mieux cerner et répondre aux besoins exprimés et non exprimés de la population;
- anticiper les besoins, adapter l'offre de services et développer des réponses innovantes en partenariat;
- diminuer la demande de soins grâce aux interventions en amont, sur les déterminants de la santé;
- outiller les gens et les collectivités à prendre leur santé en main.

Malheureusement, force est de constater que cette collaboration sous forme d'intervention intersectorielle demeure encore de l'ordre des vœux pieux et, que pour l'essentiel, elle est inexistante en Outaouais forçant les organismes à travailler en « silo » souvent au détriment de la santé et du bien-être des personnes faisant appel à leur service.

Cet état de la situation nuit à la pleine réalisation de notre mission.

Un sous-financement chronique :

- La plupart des groupes n'ont pas eu d'augmentation depuis plusieurs années.
- Les groupes n'ont même pas ce qu'il faut pour suivre l'augmentation du coût de la vie.
- Des organismes sont en attente d'une première subvention.
- Le programme de financement n'a pas été actualisé depuis 1973, alors que la situation des groupes a bien changé depuis.

Le désengagement de l'État génère de graves conséquences :

- Dumping du secteur public dans la cours des organismes communautaires autonomes. instrumentalisation du communautaire par l'État.
- Réduction/coupures des activités et des services offerts, pouvant aller jusqu'à la fermeture temporaire ou permanente d'organismes.
- Roulement important de la main d'œuvre.
- Épuisement des membres, des bénévoles et des équipes de travail.

Nous revendiquons :

- L'ajout de 25 millions de dollars par année pour financer la mission des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais;
- L'indexation de ces subventions;
- Le respect de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire;
- La fin des compressions dans les services publics et les programmes sociaux;
- La mise en place de la Stratégie de soutien à l'exercice de la responsabilité populationnelle publiée en 2011 par le MSSS en :
 - Rendant accessible un ensemble de services sociaux et de santé pertinents, coordonnés, qui répondent de manière optimale aux besoins exprimés et non exprimés de la population;
 - Assurant l'accompagnement des personnes et le soutien requis;
 - Agissant en amont, sur les déterminants de la santé.
- La reconnaissance de l'action communautaire autonome comme moteur de progrès social.

Équité Outaouais